Vide Greniers

LE FOLGOET

ESPACE KERMARIA

DIMANCHE 19 JANVIER 2020

De 9H00 à 17H00

Entrée : 1.50€ (Gratuit-12ans)

Organisé par : **LE FOLGOËT BASKET CLUB**

Infos et Réservations :06-70-68-35-02

Inscription : Jusqu'au lundi 14 janvier dernier délai

Une table de 1m=3€ ; le portant=1€ (**non fourni**)

Chèque de réservation obligatoire à l'ordre de : Le Folgoët Basket Club

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide Greniers Le Folgoët Espace Kermaria

DIMANCHE 19 JANVIER 2020

Nom : **Prénom :**

Tél : **Adresse :**

MAIL :_____

Nb de table (1m) à 3€ : .... Si portant, cochez la case (1€) □ (selon place)

N°RC (obligatoire pour les professionnels) : .....

n° carte identité (pour les particuliers) : .....

Fait à..... **le :...../...../201..**

Signature

ARRIVEE des exposants dès 7h30 le 19/01/20

Réservations à adresser à :

MME BRETON 7 rue André CHENIER

29260 LE FOLGOET **06-70-68-35-02**

4e EDITION

Règlement du vide greniers du 19 JANVIER 2020

Le non-respect de ce règlement entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant.

Ce vide greniers est ouvert aux particuliers, professionnels et associations régies par la loi 1901.

1-L'accueil des exposants se fera de 7h30 à 9h00.Passé 9h00, le comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer l'emplacement non occupé à une autre personne, sans que l'exposant absent puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement .Ce point de règlement permet au public dont l'ouverture à lieu à 9h00,de ne pas être gêné pour circuler dans les allées.

2-L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

3-Toute réservation non annulée 48 heures avant le vide greniers est due ; le chèque sera encaissé.

4-Pour des raisons de sécurité, aucun déballage dépassant l'alignement des tables d'exposition côté public ne sera toléré.

5-Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 17h00.

6-Les objets déballés appartiennent aux vendeurs et sont exposés sous sa responsabilité .Ils peuvent en aucun cas faire l'objet de demande d'indemnisation auprès de l'organisation en cas de vol, casse ou autre préjudice.

7-L'organisation se réserve l'exclusivité de la vente de restauration, de boissons et de friandises.

8-Les tables et chaises mises à la disposition des exposants, le sont sous leur responsabilité ; tout dégât leur sera facturé.

9-Le matin, avant l'ouverture du public, une boisson chaude accompagnée d'un gâteau seront offerts aux exposants.

10-La manifestation se déroule dans un espace non-fumeur.

11-La réservation de mètre(s) linéaire(s) ne sera prise en compte qu'après réception du paiement de la location.